

ANNEXE 2

Programme des épreuves écrites, orales et pratiques du certificat d'aptitude professionnelle d'enseignement de la conduite des véhicules

I- Connaissance approfondie du programme officiel des examens du permis de conduire toutes catégories.

II- La circulation et la sécurité routières :

- Données statistiques sur les accidents de la route en Tunisie.
- Prévention des accidents
- La politique de la sécurité routière en Tunisie
- Les structures et les organisations chargées de la sécurité routière en Tunisie
- Impact des facteurs d'insécurité routière
- Evolution des principaux indicateurs de sécurité
- Les accidents matériels

III- Comportement des conducteurs :

- Psychologie des conducteurs
- Analyse du comportement : les différentes méthodes d'observation
- Les facteurs ayant une influence sur le comportement
- Le rôle de l'apprentissage
- Amélioration du comportement et sécurité de la conduite

IV- La profession :

- Système de formation des conducteurs en Tunisie
- Textes réglementant la profession d'enseignement de la conduite des véhicules

V- Pédagogie de la conduite :

- Définition des objectifs de la formation à la conduite
- Les programmes de formation
- Les principes pédagogiques
- Les méthodes d'apprentissage
- La communication
- Les progressions dans la conduite
- Analyse des situations de conduite
- Différentes formes d'évaluation.

VI- Mécanique et électricité automobiles :

Pour l'ensemble de ce programme, les candidats doivent connaître le rôle et le fonctionnement des différents organes et équipements des véhicules, être capables de déceler les causes de mauvais fonctionnement, indiquer les procédés d'entretien ou de remise en état.

• Les moteurs :

- Différents types de moteurs
- Différents organes du moteur
- Différentes fonctions

• Circuits de refroidissement

• Embrayage et transmission :

- Différents types d'embrayages
- Différents types de boîtes de vitesse
- Organes de transmission.

- **Freinage :**
 - Différents types de freinage
 - Dispositifs de commande des organes de freinage
 - Qualités et défauts des freins
- **Roues et pneumatiques :**
 - Différents types de pneumatiques
 - Adhérence des pneumatiques
- **Equipements électriques :**
 - Circuit d'allumage
 - Circuit électrique et de signalisation
- **Suspension et direction :**
 - Différents types de direction
 - Les organes de direction
 - Qualités et défauts de la direction
 - La suspension

VII- Législation :

A- Droit civil :

- Les personnes physiques
- Les personnes morales
- L'habilitation
- Les obligations

B- L'assurance automobile :

- Différents contrats d'assurance automobile
- L'assurance du véhicule destiné à l'enseignement de la conduite

C- Droit administratif :

- L'organisation administrative
- L'organisation juridictionnelle

D- Droit pénal :

(Le sujet sera en rapport avec l'organisation de la circulation routière)

- Classification des infractions
- Les sanctions
- Fraudes ou tentatives de fraude, faux et usage de faux
- Organisation judiciaire

E- Législation du travail :

- Le contrat de travail
- Les conditions du travail
- Le salaire
- Les conventions collectives
- Le règlement des conflits

**Tableau des épreuves écrites, orales et pratiques du certificat d'aptitude professionnelle
d'enseignement de la conduite des véhicules**

| Epreuves | Durée | Coef. | Formes de l'épreuve |
|---|---|--------------|--|
| A- Epreuves écrites : 1/ Contrôle de connaissances | 3h | 3 | Cette épreuve est présentée sous la forme d'un questionnaire portant sur le programme. |
| 2/ Développement explicatif | 2h | 2 | Traitement d'un sujet ayant un rapport avec la circulation et la sécurité routière. |
| B- Epreuves orales : 1/ Pédagogie en salle | 30 mn préparation 30mn exposé | 2 | Présenter une leçon se rapportant au programme des examens du permis de conduire |
| 2/ Mécanique et électricité automobiles | 20 mn préparation 20 mn exposé | 1 | Présenter une leçon se rapportant au programme |
| 3/ Législation | 15 mn préparation 15 mn exposé | 1 | Traitement d'un sujet se rapportant au programme |
| C- Epreuves pratiques : 1/ Pédagogie de la conduite | 1h | 3 | Présenter une leçon sur la maîtrise du véhicule et une autre sur la conduite. Cette épreuve est destinée à mettre le candidat en situation d'enseignant dispensant une leçon pratique |
| 2/ Conduite personnelle | 45 mn | 2 | Cette épreuve est destinée à contrôler les capacités du candidat à l'intérieur et en dehors des agglomérations. |